Publié le 5 février 2017.
Dernière modification : 4 juin 2025.
www.entreprises-coloniales.fr

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE

S.A., 25 nov. 1911, p. 50 ans.

Louis *Fernand* REGNAULD DE BELLESCIZE (1849-1939), président

Né à Lyon, le 22 avril 1849.
Fils de Pierre-Léopold de Bellescize, rentier, et de Rose Lucie Augusta Ernestine Ribet de Monthieux.
Frère aîné de Gonzague de Bellescize, ingénieur E.C.P., fondateur de la Compagnie financière et industrielle. Voir encadré.
Marié à Valentine Pignatel (fille de Victor Pignatel, administrateur du Crédit lyonnais). Neuf enfants, dont :
— Georges, père d'une fille, Claude, mariée à Yves Bonniel, de la Société agricole de Thanh-tuy-Ha,
— et Jean (ci-dessous).

Saint-Cyrien.
Chevalier de la Légion d'honneur comme chef de bataillon au 4e bataillon territorial de chasseurs à pied (1898).
Rengagé en 1915.

Membre du comité français des porteurs et administrateur (1893), puis brièvement président (1899) des Charbonnages d'Urikany (Hongrie),
vice-président de la Compagnie lyonnaise d'exploration et d'études (1895), puis de banque (1899),
et de sa filiale, la Compagnie algérienne de glace hygiénique (1898),
administrateur de la Société des Mines de la Loire (dès 1905).
scrutateur à l'assemblée annuelle du Crédit lyonnais (24 mars 1906),
président de la Société lyonnaise de minoterie (1906)
et de la Société franco-marocaine (1911),
administrateur de la Société métallurgique de la Loire (1918), filiale des Mines de la Loire constituée pour l'achat des Usines de Steinfort (anc. Jules Collart & Cie) au Luxembourg en substitution du groupe Rathenau,
administrateur des Mines de fer de Rochonvillers (1920)
et du Chemin de fer d'intérêt local de Marlieux à Châtillon-sur-Chalaronne (Ain)

Maire de La Chapelle-du-Châtelard (Ain).
Membre de l''Union artistique (mai 1904).
Décédé à Paris XVIe, le 17 avril 1939.

CONSTITUTIONS
Société franco-marocaine
(*La Cote de la Bourse et de la banque,* 13 décembre 1911)

Capital de 250.000 fr. divisé en 2.500 actions de 100 francs. — Siège social à Paris, 5, rue Tronchet [1]. — Objet : l'étude et l'exploitation de toutes affaires et entreprises commerciales, industrielles foncières au Maroc ou dans tous autres pays. Conseil : MM. F. de Bellescize, P. Ducas [*sic :* Dugas [2]], J. de Bellescize [3], J. Huvé [4], L. de Silans [5]. — Statuts déposés chez Me Bernard, notaire à Lyon, et extrait publié dans les *Petites Affiches* du 13 décembre 1911.

Nouvelles sociétés. — Modifications, etc.
Société franco-marocaine
(Société anonyme en formation)
(*La Vie coloniale*, 1er février 1912)

Capital : 250.000 francs. Objet : l'étude et l'exploitation de toutes affaires et entreprises commerciales, industrielles, financières, agricoles, immobilières au Maroc ou dans tous autres pays ; le commerce direct ou à la commission de toutes marchandises, denrées et biens quelconques, mobiliers et immobiliers ; l'importation et l'exportation de tous produits, soit pour le compte de la société, soit pour le compte des tiers ; l'étude, la recherche, l'obtention, l'acquisition, la prise à bail de toutes mines, minières, carrières, leur mise en valeur, leur exploitation, vente par voie d'apport ou autrement, leur amodiation ; la participation dans tous travaux publics ou privés ; l'étude et l'exécution de toutes entreprises de transport et de travaux publics ou privés. Siège : 5, rue Tronchet, Paris.

---

1 Siège de la Compagnie financière et industrielle.

2 Clotilde-Louis-Marie-*Paul* Dugas (puis Dugas de la Boissonny)(Château de La Vache à Beauvallon, Drôme, 29 août 1859-Chamonix, 11 août 1930) : marié à Lyon IIe, le 29 novembre 1887, avec Marie Élisabeth Descours. Deux fils : Jean (1888-1932), ci-dessous, et André (1897-1918, mpf). Domicilié principalement au château de la Chassagne, par Neuville-les-Dames (Ain). Propriétaire hippique. L'un des vendeurs des mines de houille de Beaubrun à la Société des mines de la Loire (1893) et des Forges de Lorette (1905), témoin au mariage de sa nièce, Renée Le Bault de La Morinière, avec Georges de Bellescize, fils de Fernand (1907), membre du Cercle agricole (1908), administrateur des Houillères de Rochebelle (Gard), administrateur de Descours et Cabaud (avril 1913) : négoce de produits métallurgiques, au service des hôpitaux avec son épouse (1914-1918), membre du comité des courses de Lyon, membre du Nouveau Cercle (1922).

3 Jean de Bellescize (1887-1944) : fils de Fernand.

4 *Jules* Adrien Félix Huvé (Sablé, Sarthe, 5 avril 1852-Paris VIe, 24 mars 1932) : marié à Louise Blacque Belair, sœur du général. Membre de la Société du cheval de guerre. Il se signale en 1906 par un poème à la gloire de l'acte d'Algésiras qui permet d'éviter une guerre avec l'Allemagne au sujet du Maroc :

« Retiens quand même, ô France, la fougue ardente de ton âme poétique mais laisse la cependant vibrer au vent dans les plis de ton drapeau, puis veille simplement avec elle en tenant ferme la poignée de ton épée.

Dieu t'a sacrée Vestale de la Liberté, sois sa gardienne fidèle mais non pas téméraire et ne tire l'épée que pour la défendre, et non pas pour attaquer.

Oppose Algésiras à Tanger et dresse ta Raison en face du Rêve ! »

5 Léonce Passerat de Silans (1851-1918) : École navale, ancien chef d'état-major du contre-amiral commandant la marine en Indo-Chine et commandant en chef de la division navale d'Indo-Chine.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 21 mai 1912)

Convoc. A.G. E.
14 h. 30 au siège, 5, r. Tronchet.
Autoriser l'augm. de capital de 750.000 fr.

(*Les Archives commerciales de la France*, 24 juillet 1912)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. FRANCO-MAROCAINE, 5, Tronchet. — Capital fixé à 500.000 fr. — 21 mai 1912. — *Petites Affiches*.

SOCIÉTÉ ANONYME FRANCO-MAROCAINE
(*La Gazette des sociétés,* 15 décembre 1912)

Constituée le : 25 nov. 1911. — Me Bernard, notaire, à Lyon. — Siège social : Paris, rue Tronchet, 5. — Étude et exploitation de toutes affaires et entreprises commerciales, industrielles, financières, agricoles, immobilières au Maroc au dans tous autres pays. — 50 années. — Capital social : 250.000 fr. divisés en 2.500 actions de 100 fr. — Administrateurs : MM. Fernand de Bellescize, Paul Dugas, Jean Bellescize, Jules Huvé, Léonce de Silans. — Direction : M. Busset [6], à Casablanca. — Commissaires : M. Maurice Huvé [7] et M. Jean Dugas [8]. — Assemblée générale : annuelle dans les quatre mois de la clôture de l'exercice. — *Petites Affiches*, 13 déc. 1911.

1913 (avril) : Capital porté de 0,5 à 1 MF

(*Les Archives commerciales de la France*, 28 mai 1913)

Paris. — Modifications aux statuts. — Soc. FRANCO-MAROCAINE, 5 Tronchet. — Capital fixé à 1.000.000 fr. — 28 avril 1913. — *Petites Affiches*.

AUGMENTATION DE CAPITAL
(*La Dépêche coloniale*, 1er juin 1913)

Société Franco-Marocaine. — Suivant décision de l'assemblée extraordinaire du 21 mai 1912, le capital a été porté de 250.000 francs à 1 million de francs par l'émission de 7.500 actions de 100 francs.

---

[6] Francis Busset : l'un des premiers prospecteurs miniers au Maroc. Fondateur en 1921 de la Banque de l'union marocaine.

[7] Maurice Huvé : fils de Jules (ci-dessus). Croix de guerre, chef du secrétariat à la direction des mines domaniales de la Sarre.

[8] Jean Dugas de la Boissonny (Lyon, 24 septembre 1888-Casablanca, 7 mars 1932) : fils de Paul (ci-dessus). Marié à Toulon, le 18 septembre 1922, avec Marguerite Fauque de Jonquières. Croix de guerre et du Distinguished Service Order (D. S. O.), administrateur de Descours et Cabaud. Inhumé au château de la Chassagne, par Neuville-les-Dames (Ain).

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*Les Nouvelles*, 2 décembre 1913)

La Société Franco-Marocaine est en pourparlers depuis quelque temps avec le gouvernement turc pour obtenir la concession de l'exploitation de la mine de cuivre d'Erghaux. Elle s'engage à verser une redevance annuelle de Ltq. 75.000 ainsi qu'une somme immédiate de Ltq. 1 million, à va loir chaque année sur cette redevance. Le gouvernement ottoman était sur le point d'accepter les conditions de la Société franco-marocaine, quand des propositions de maisons allemandes et anglaises sont survenues.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*BALO*, 2 mars 1914)

Siège : 5, rue Tronchet.

Complément à la notice parce dans le *Bulletin* du 13 novembre 1911 :

Aux termes d'une délibération en date du 21 mai 1912, l'assemblée générale des actionnaires a décidé que le capital serait augmenté de 750.000 fr. et ainsi porté de 250.000 fr. à 1.000.000 de fr. par l'émission en une ou plusieurs fois de 7.500 actions de 100 fr. chacune à souscrire on numéraire ;

Cette augmentation de capital a depuis été réalisée ainsi qu'il résulte de deux déclarations de souscription et de versement reçues par Me Houdart, notaire à Paris, l'une le 11 juin 1912 et l'autre le 11 avril 1913, et de deux délibérations de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires en date des 21 juin 1912 et 28 avril 1913.

Copie du bilan arrêté au 31 décembre 1912.

Passif :

Capital social, 500.000 fr. ; Crédit lyonnais (Lyon),8 fr. ; bénéfice net, 22,722 fr. 70. — Total : 522,730 fr. 70.

Actif : Crédit lyonnais (Lyon), 52.912 fr. 55 ; mobilier, 130 fr. ; frais de constitution, 3.477 fr. ; M. Busset, 1,149 fr. 75 ; exploitations, 322.050 fr ; Compagnie algérienne, 113.011 fr. 40. — Total : 528.730 fr. 70.

Certifié sincère et véritable :

Pour le conseil d'administration :
Le président, de Bellescize,
51, rue Pierre-Charron.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 mars 1914)

Siège social : 5, rue Tronchet.

Augmentation de capital : Aux termes d'une délibération en date du 21 mai 1912, l'assemblée générale des actionnaires a décidé que le capital serait augmenté de 750.000 francs et ainsi porté de 250.000 francs à 1.000.000 de francs par l'émission en une ou plusieurs fois de 7.500 actions de 100 francs.

Cette augmentation de capital a depuis été réalisée.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*La Cote de la Bourse*, 25 avril 1914)

Le dividende a été fixé à 7 fr. 50 par action

Les bénéfices nets de l'exercice 1913, déduction faite de l'amortissement des frais d'augmentation de capital et du compte mobilier et frais de constitution, ont atteint 178.382 francs. L'assemblée générale du 23 avril a décidé de répartir comme suit ce solde bénéficiaire de 78.382 francs : réserve légale 8.919 fr., dividende de 5 % aux actionnaires 50.000 fr., tantièmes au conseil 17.919 fr., superdividende de 2 1/2 %, aux actionnaires 25 000 fr., report à nouveau 76 543 francs. Le dividende total ressort ainsi à 7 fr. 50 par action.

La situation financière de la. société au 31 décembre 1913 ressort du bilan ci-dessous :

Bilan au 31 décembre 1913

ACTIF

Exploitation	fr. 1.120.971 00
Débiteurs divers	63.378 75
Banques	51.88130
	1.236.234 05
Capital	1.000.000 00
Réserve légale	1.136 15
Réserve extraordinaire	2.836 55
Prime sur actions	50.000 00
Coupons à payer	1.752 27
Créditeurs divers	2.126 65
Bénéfice net	178.382 43
	1.236.234 05

Cette société, dont la création date du 25 novembre 1911, a vu son capital augmenté par deux fois pour être porté à la somme de 1 million de francs, le 28 avril 1913, ce qui lui a permis de s'intéresser à des affaires plus importantes dont plusieurs avaient été étudiées avant cette augmentation de capital.

Société franco-marocaine
(*Le Soir*, 18 mars 1919)

Les actionnaires de cette société viennent de voter l'augmentation du capital de 1 à 5 [*sic*] millions.

Société franco-marocaine
(*L'Usine*, 10 juillet 1919)

PARIS. SOCIETE FRANCO-MAROCAINE Anon., 5, rue Tronchet ; cap. élevé de 1.000.000 à 1.500.000 francs divisé en 15.000 actions de 100 francs. (*Petites Affiches*, 21 juin.)

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*BALO* 14 juillet 1919)

Anonyme au capital de 1.500.000 francs divisé en 15.000 actions de 100 francs chacune.

Siège social à Paris, rue Tronchet, numéro 5.

Messieurs les actionnaires sont convoqués à une nouvelle assemblée générale extraordinaire qui sera tenue à Paris, société des ingénieurs civils, rue Blanche, numéro 19, le vingt sept août mil neuf cent dix-neuf, à quinze heures, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

« Modifications diverses aux statuts et notamment aux articles 1, 6, 17, 18, 21, 26, 28, 31, 32, 33. 35, 39. 40 et 43. »

……

Dépôt de titres au porteur.

Pour assister à ces assemblées, messieurs les actionnaires dont les titres sont au porteur sont priés de-déposer leurs titres avant le vingt deux août mil neuf cent dix-neuf,

À Paris :

À la Banque privée. 31, rue Laffitte.

À la Compagnie financière et industrielle, 15, rue Tronchet ;

en province dans les suc usages de la Banque privée ;

……

En raison de l'importance des décisions portées à l'ordre du jour, il sera attribué un jeton de cinquante centimes à chaque action présente ou représentée à cette assemblée.

Le conseil d'administration.

CHRONIQUE MARITIME
(*La Gironde*, 22 juin 1920, p. 2, col. 7)

NOUVEAU NAVIRE

Un équipage de 20 hommes a quitté Le Havre, allant à South-Shields prendre armement du vapeur « Mogador » donné en gérance à la Société franco-marocaine.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*BALO*, 6 septembre 1920)

Société anonyme française.

Siège social à Paris, 47, rue Laffitte.

……

La présente insertion est faite en vue d'une augmentation de capital de 500.000 fr., par la création de 5.000 actions de 100 fr., souscrites en espèces, au pair, sans avantages d'aucune sorte et sans droit de souscription réservé aux anciens actionnaires,

le tout conformément à une délibération de l'assemblée générale du 26 mai 1919 qui a autorisé le conseil d'administration à régler les formes, délais et modalités de l'opération. Le capital social sera donc désormais de 1.500.000 fr.

Bilan au 31 décembre 1919

ACTIF

Propriétés immobilières	1.035.417 40
Caisses et banques	219.116 20
Valeurs en portefeuille	495.000 00
	1.749.533 60

PASSIF

Capital	1.500.000 00	
Réserve légale	10.055 25	
Réserve extraordinaire	100.060 88	
Coupons à payer	1.897 00	
Créditeurs divers	36.059 30	
Profits et pertes (solde bénéficiaire de l'exercice)		101.461 17
		1.749.533 60

Certifié conforme :
L'administrateur délégué,
CAMILLE JARRE [9]

Société franco-marocaine
(*La Journée industrielle*, 18 mars 1921)

Réunis en assemblée ordinaire, sous la présidence du M. G. Fliche, président, les actionnaires de cette société ont approuvé les comptes de l'exercice 1920, se soldant par un bénéfice de- 994.946 francs.

Un dividende de 15 % a été vote à l'unanimité. L'exercice précédent n'avait permis que la distribution d'un dividende de 6 %.

Réserve d'une somme de 225.000 fr. a été faite en vue de stabiliser les dividendes. En y comprenant ce dernier chiffre, l'ensemble des réserves s'élève à 800.000 fr. contre 110.000 fr. en fin de l'exercice 1919.

Établissement Hubert Dolbeau et Cie
(*La Journée industrielle*, 16 septembre 1921)

Les premiers administrateurs sont : MM. Camille Jary [Jarre], administrateur délégué de la Société franco-marocaine, à Lyon, rue de la République, 10

AEC 1922/573 — Sté franco-marocaine, 7, rue des Italiens, PARIS (9e)
(Siège admin. : 10, rue de la République, LYON)

---

[9] Camille Jarre : il représente la Société franco-marocaine au conseil de ses diverses participations : Immobilière de Tanger, Entreprise commerciale de l'Afrique du Nord à Alger, Éts Hubert Dolbeau…

Capital. — Sté an., f. le 25 nov. 1911, 1.500.000 fr. en 15.000 act. de 100 fr. — Divid. : 1919, 6 p. 100 : 1920, 15 p. 100.

Objet. — Étude et exploit. de toutes affaires et entrepr. au Maroc. Bureaux à Casablanca, 136, bd. de la Gare.

Conseil. — MM. — G. Fliche [10], présid. ; R. Frachon [11], v.-présid. ; C[amille] Jarre, adm. dél. ; H. Tavernier [12], L. Fontaine [13], J[ean] de Bellescize, N. Dumond [14] , M. de Silans [15], de Barbuat [16], admin.

COMMERCE
COMMISSION, EXPORTATION
Société franco-marocaine
(*La Journée industrielle*, 6 juillet 1922)

Les actionnaires se sont réunis, le 4 juillet, au siège social, 7, rue des Italiens, à Paris, sous la présidence de M. G. Fliche. Ils ont approuvé les comptes de l'exercice 1921 et décidé une répartition de 7 1/2 % par débit du compte « Réserve spéciale pour stabilisation des dividendes ».

MM. Fliche et Fontaine, administrateurs sortants, ont été réélus.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 7 septembre 1922).

Le rapport du conseil d'administration, dont il a été donné connaissance à la dernière assemblée ordinaire de cette société, relate, comme première conséquence de la crise économique, l'arrêt presque complet des transactions immobilières, qui a mis

---

[10] Gabriel Fliche (1838-1927) : ingénieur aux Établissements Schneider. Administrateur de la Société générale des transports maritimes (SGTM) et de l'International Railways (1904), commissaire aux comptes du Port de Rosario (société argentine commune aux groupes Schneider et Hersent), administrateur de la Société immobilière de Tanger et des Pêcheries marocaines (Fédhala et Tanger).

[11] René Frachon : Ardéchois, il est nommé administrateur délégué de la Compagnie lyonnaise indochinoise, sous la direction d'Ulysse Pila, dont il deviendra le gendre. Administrateur de la Banque privée Lyon-Marseille, administrateur délégué des Docks et houillères de Tourane (1904),toujours dans le sillage de Pila. Administrateur de l'Union commerciale indo-chinoise, puis de l'Union commerciale indochinoise et africaine, qui succèdent à la CLI. Administrateur de la SCOA, des Éts Grammont, des Forces motrices du Vercors, des Houillères de Pontaumur, des Mines de la Bouble…

[12] Horace Tavernier, de Lyon : fils d'Henri Tavernier (1850-1932), ingénieur en chef des ponts et chaussées, administrateur des Forges de la Marine et d'Homécourt et dépendances (Mines d'Anderny-Chevillon, Énergie électrique de la Basse-Isère, Forces motrices de la Tarentaise…). Administrateur de la Société immobilière de Tanger. Horace n'est déjà plus de ce monde lorsque son père décède en 1932.

[13] Lucien Fontaine : dirigeant de Fontaine & Cie (ferronnerie, serrurerie d'art à Paris) — à l'origine du Comptoir français du Tonkin dont il fut administrateur délégué, puis, après absorption administrateur délégué de l'Union commerciale indochinoise). Fondateur (1909) des Éts L. Fontaine à Neuilly (articles pour l'éclairage), président de la Société commerciale de l'Ouest-Africain (SCOA).

[14] Noël Dumond : négociant en produits métallurgiques à Lyon. Succursales : St-Chamond, Marseille, St-Nazaire, Alger.

[15] Marcel Passerat de Silans (1883-1960) : fils aîné du capitaine de vaisseau Léonce Passerat de Silans (1851-1918), chef d'état-major de la marine en Indochine (1905-1911), et de Gabrielle de Loriol. Cousin de Raoul de Silans, diplômé de l'École des mines de Saint-Étienne (1910), ingénieur à la Cie des Mines de la Loire, puis (1924) directeur des Ardoisières de l'Hermitage. Marié à Colette Gaïffe. Ancien directeur de la Banque privée à Toulon. Administrateur de la Société franco-marocaine (à la suite de son père) et de l'Union minière indochinoise, président de la Société coloniale, agricole et minière.

[16] Pierre de Barbuat du Plessis : commissaire aux comptes de la Providence-Accidents. Voir *Qui êtes-vous ?*

momentanément la société dans l'impossibilité de poursuivre les réalisations de l'actif immobilier et le remploi en nouvelles acquisitions foncières ou en participations dans des entreprises commerciales ou industrielles.

[Société immobilière de Tanger]

En ce qui concerne les sociétés dans lesquelles la Société franco-marocaine est intéressée, la Société immobilière de Tanger n'a pas jugé opportun, en raison de la situation économique au Maroc, de procéder, en 1921, à l'augmentation de capital pour la réalisation de laquelle le conseil de cette société avait reçu tous pouvoirs. L'amélioration des affaires l'a incité à porter dernièrement le capital social de 300.000 à 600.000 francs.

[Entreprise commerciale de l'Afrique du Nord]

L'Entreprise commerciale de l'Afrique du Nord [à Alger], à la constitution de laquelle la Société franco-marocaine a participé, a éprouvé les répercussions de la crise, rendues plus aiguës par la mauvaise récolte de 1921. Il y a lieu d'espérer en des résultats meilleurs pour l'exercice en cours.

[Pêcheries marocaines]

La Société des Pêcheries marocaines « Pêcheries de Fedalah »*, qui a pour objet principal la pêche au moyen de madragues, la conserve et la vente des poissons migrateurs de la famille du thon, a été constituée cette année ; la campagne de pêche est actuellement en cours.

[Établissements Hubert Dolbeau et Cie]

Enfin, la société a pris une participation importante dans la société en commandite par actions Les Établissements Hubert Dolbeau et Cie, dont le siège est à Casablanca, et qui étendra peu à peu son activité aux principaux centres du Maroc. Actuellement, ses agences de Casablanca, Rabat, Kénitra et Meknès s'occupent exclusivement de l'importation et de la vente des matériaux de construction. Les résultats de l'exercice clos le 31 décembre dernier, après cinq mois de travail en pleine crise, ont été pleinement satisfaisants.

La Société franco-marocaine vient de réaliser la vente d'une partie de son terrain de Casablanca ; une somme de 329.715 fr. devait lui être versée dans le courant, de juillet dernier. Cette rentrée rend la situation financière sociale plus saine et modifie dans une certaine mesure les résultats de l'exercice 1921, qui s'est soldé par une perte de 26.078 fr. 40 : le bénéfice antérieur reporté étant de 39.864 fr. 17, le bilan se traduit par un solde créditeur de 13.782 fr. 77, qui a été reporté à nouveau.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
S.A. frse au capital de 1,5 MF.
Siège social : Paris, 47, r. Laffitte
Siège adm. : Lyon, 10, r. de la République
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1922-1923, p. 555-556)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

composé de 5 à 9 membres, nommés pour 6 ans, propriétaires de 100 actions.

FLICHE (Gabriel), 123, r. de Lille, Paris ; pdt ;
FRACHON (René), 38, r. Malesherbes, Lyon ; v.-pdt ;
JARRE (Camille), 8, r. de la Bourse, Lyon ; adm. délégué ;

TAVERNIER (Horace), 9, pl. de Charité, Lyon ;
FONTAINE (Lucien), 20, r. de la Pompe, Paris ;
BELLESCIZE (Jean de), 51, r. Pierre-Charron, Paris ;
DUMOND (Noël), 61, r. de la République, Lyon ;
SILANS (M. de), à Marseille ;
BARBUAT ([Pierre] de), 18, av. La Bourdonnais, Paris.

Capital social. — 1,5 MF en 15.000 act. de 100 fr.
Répartition des bénéf. — 5 % à la rés. légale ; 5 % d'intérêt aux act. ; sur le surplus : 15 % au conseil ; le solde à la disposition de l'assemblée.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1921 (en fr.)

ACTIF	
Caisse	719 90
Banques	20.720 95
Propriétés immobilières	1.455.326 05
Valeurs en portefeuille	715 00
Débiteurs divers	194.259 85
Compte d'ordre	25.010 00
Matériel et mobilier	7.699 00
	2.418.144 75
PASSIF	
Capital	1.500.000 00
Rés. légale	64.875 60
Rés. ext.	560.060 88
Rés. divid.	225.000 00
Coupons à payer	3.783 00
Sommes dues à l'inventaire	24.825 40
Sommes dues aux banques	60.274 85
Créditeurs divers	25.542 25
Pertes et profits	
Bénéfice antérieur reporté : 39.861 17	
Perte de l'ex. : 26.078 40	13.782 77
	2.418.144 75

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*La Journée industrielle*, 27 mai 1923)

L'assemblée ordinaire, qui s'est tenue récemment au siège social, 7, rue des Italiens, à Paris a approuvé les comptes de l'exercice 1922, présentant un solde créditeur de 173.955 fr., y compris le report des exercices antérieurs de 13.782 fr. et fixé le dividende à 7 fr. 50 brut par action.

Le rapport donne des renseignements détaillés sur la situation générale au Maroc et sur la marche des diverses entreprises dans lesquelles la société a des intérêts.

La Société immobilière de Tanger*, qui n'avait pu opérer aucune réalisation durant l'exercice 1922, a réussi, dès le début de cette année, une vente avantageuse.

L'Entreprise Commerciale de l'Afrique du Nord a subi, durant le dernier exercice, la continuation de la crise. L'année nouvelle s'annonce sous de meilleurs auspices, en Algérie, en Tunisie et au Maroc, où la société débute.

Les Pêcheries de Fédalah procèdent à leur réorganisation et les Etablissements H. Dolbeau et Cie, à Casablanca, ont pour leur premier exercice, clos au 31 décembre 1921, distribué 7 %.

MM. de Silans et Noël Dumond ont été réélus administrateurs.

EXPLOITATIONS COLONIALES
Société franco-marocaine
(*La Journée industrielle*, 1er juin 1924)

Lyon, 30 mai. — Les actionnaires, réunis dernièrement en assemblée ordinaire, ont approuvé les comptes de l'exercice 1923, faisant ressortir une perte de 55.807 francs.

Au bilan, les disponibilités sont de 5.033 fr. Débiteurs divers 343.922 fr. ; propriétés immobilières. 1.450.825 fr. Portefeuille participations, 650.397 fr. Les réserves sont de 618.384 fr. Provisions, 146.957 fr. Créanciers. 116.546 fr. Report bénéficiaire des exercices précédents, 41.933 fr.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
S.A. frse au capital de 1,5 MF.
Siège social : Paris, 47, r. Laffitte
Siège adm. : Lyon, 10, r. de la République
(Crédit foncier d'Algérie et de Tunisie,
Annuaire des valeurs de l'Afrique du Nord, 1924-1925, p. 532)

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Idem moins TAVERNIER et des changements d'adresse :
FRACHON (René), 9, r. Grenette, Lyon ;
JARRE (Camille), 10, r. de la République, Lyon ;
DUMOND (Noël), 61, r. de la République, Lyon ;
SILANS (M. de), 56, av. Montaigne, Paris.

BILAN AU 31 DÉCEMBRE 1923 (en fr.)

2.520.821 45

AEC 1926/573 — Sté franco-marocaine, 7, rue des Italiens, PARIS (9e)
(Siège admin. : 10, rue de la République, LYON)

Capital. — Sté an., f. le 25 nov. 1911, 1.500.000 fr. en 15.000 act. de 100 fr. — Divid. : 1919, 6 p. 100 : 1920, 15 p. 100.

Objet. — Étude et exploit. de toutes affaires et entrepr. au Maroc. Bureaux à Casablanca, 136, bd. de la Gare.

Conseil. — MM. — G[abriel] Fliche, présid. ; R[ené] Frachon, v.-présid. ; C[amille] Jarre, adm. dél. ; H[orace] Tavernier [de Lyon], L[ucien] Fontaine [v. ci-dessus], J[ean] de Bellescize [fils du ltt-cel Fernand de B. et de Valentine Pignatel], N[oël] Dumond [nég. prod. métallurgiques, Lyon], M. de Silans [à Marseille], [Pierre] de Barbuat [du Plessis] [comm. cptes Providence-Accidents], admin.

ACIÉRIES DE MICHEVILLE

(*L'Information financière, économique et politique*, 4 septembre 1927)

……

Avant la guerre, Micheville avait pris des intérêts dans les mines d'Amermont, Danmary et de Sexey, des participations houillères dans Beeringen, Limbourg-Meuse, Charlemagne (Bassin d'Aix-la-Chapelle), Gouy-Servins (Pas-de-Calais), Frédéric-Henri (rive gauche du Rhin), Sambre-Belge ; des participations minières dans l'Ouenza, la Société Franco-Marocaine, la Société de Heras-Santander, des participations métallurgiques dans les hauts fourneaux de Rouen.

Société franco-marocaine

(*Le Journal des finances*, 11 novembre 1927)

Comme suite à nos indications précédentes, nous pouvons préciser que l'augmentation de capital de 1.500.000 francs à 2 millions se fera par l'émission d'actions privilégiées à raison de 1 pour 3. qui auront droit à un vote double et à 50 % seulement dans la répartition des bénéfices.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE

(*L'Information financière, économique et politique*, 12 janvier 1928)

L'assemblée extraordinaire d'hier a décidé l'augmentation du capital de 1.500.000 francs à 9 millions par l'émission de 5.400 actions de 100 francs privilégiées ayant droit à 40 % des bénéfices et à une répartition de 60 % en cas de liquidation. La souscription aura lieu du 15 au 31 janvier.

(*Les Archives commerciales de la France*, 20 janvier 1928)

PARIS. — Modification des statuts. — Soc- FRANCO-MAROCAINE, 7, Italiens. — 10 janv. 1928. — *Annonces Parisiennes*.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE

Société anonyme
au capital de 2 000.000 de francs
Siège social : 9, cité du Retiro, Paris (8e)
R. C. Seine 95.739
(*L'Information financière, économique et politique*, 19 juillet 1929)

Le conseil d'administration ayant une communication très importante à faire aux actionnaires, les prie de se faire connaître d'urgence :

À PARIS : Au siège social, 9, cité du Retiro ;

À LYON : Chez M. Marcel Frachon, agent de change, 9, rue Grenette.

1929 (nov.) : capital porté de 2 à 4 MF

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
Société anonyme au capital de 500.000 fr.
divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune
Constituée suivant statuts sous seings privés en date du 20 novembre 1911, annexés à un acte de déclaration de souscription et de versement
reçu par Me Bouvard, notaire à Lyon, le 22 du dit mois
et ensuite d'une assemblée générale constitutive tenue le 25 du même mois,
et modifiés par délibérations des assemblées générales extraordinaires des 21 mai et 24 juin 1912.

Capital porté à un million de
francs par décision de l'assemblée
générale extraordinaires du 28 avril 1913

CAPITAL porté 1.500.000 fr.
Décision de l'assemblée générale extraordinaire
du 14 février 1919

Capital porté à 4.000.000 de francs
30.000 actions A et 10.000 actions B
de 100 francs chacune.
Assemblées extraordinaires des ? septembre, 16 octobre et 27 novembre 1929
ACTION A

Siège social à Paris, rue Tronchet, 5

ACTION DE CENT FRANCS AU PORTEUR
entièrement libérée

ACTION ABONNEMENT
2/10 EN SUS
5 c. POUR 100 fr.
SEINE

Un administrateur (à gauche) : ?
Un administrateur (à droite) : ?
Paris, le 22 novembre 1912
Lyon, Imp. A. Geneste, 71, rue Molière

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*Les Annales coloniales*, 19 octobre 1929)

Une assemblée extraordinaire, tenue hier, a décidé l'augmentation de principe du capital de 2 à 4 millions, par la création de 15.000 actions A de 100 francs de nominal et de 5.000 actions B à vote plural.

Les actions ordinaires anciennes seront assimilées aux actions A et les privilégiées aux actions B.

L'assemblée a, de plus, autorisé le conseil à porter ultérieurement le capital jusqu'à 20 millions.

(*La Journée industrielle,* 7 décembre 1929)

Société Franco-Marocaine. — Le siège de cette société vient d'être transféré du 9, cité du Retiro, au 35, rue Saint-Dominique, à Paris.

(*Les Archives commerciales de la France*, 29 juin 1931)

PARIS. — Modification. — Société FRANCO-MAROCAINE, 35, Saint-Dominique. — Création d'une succursale à Zarzouna (Tunisie). — 26 mai 1931. — *Petites Affiches*.

Société Franco-Marocaine
(*La Journée industrielle*, 26 avril 1933)

Les comptes de l'exercice 1932 se soldent par un bénéfice de 5.677 fr. que le conseil proposera d'affecter à l'extinction partielle des dépenses à amortir. Rappelons que l'exercice 1931 s'était soldé par une perte de 1.017.829 francs.

(*Le Journal des finances*, 27 mars 1936)

A.G.E.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE. — Le 7/4/36, 16 h., Paris. 35, rue Saint-Dominique.

A.G.O.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE. — Le 7/4/36, 16 h. 15, Paris, 35, rue Saint-Dominique.

COMMERCE

Société franco-marocaine

(*La Journée industrielle*, 8 avril 1936)

L'assemblée ordinaire tenue hier a approuvé les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 1935 faisant ressortir une perte de 65.790 fr.. D'autre part, les dépenses à amortir s'élevant à 3.612.175 francs, les trois quarts du capital social se trouvent perdus.

Au cours d'une assemblée extraordinaire, tenue ensuite, les actionnaires ont examiné les décisions à prendre en présence de cette situation. Sur la proposition du conseil, ils ont décidé la continuation des affaires sociales.

(*Les Archives commerciales de la France*, 11 mai 1936)

PARIS. — Continuation. — Soc. FRANCO-MAROCAINE, 35, rue Saint-Dominique. — *Gazette du Palais*.

AEC 1937/847 — Société franco-marocaine(S.F.M.),
35, rue Saint-Dominique, PARIS (7e),
Tél. Littré 26-88. — R.C. Seine 95.737.

Capital. — Société anon., fondée le 25 novembre 1911, 4 millions de fr. en 40.000 actions de 100 fr. entièrement libérées.

Objet. — Étude et exploitation de toutes affaires et entreprises au Maroc et dans tous autres pays. — Au Maroc : 1° exploitation agricole de Tanja-Balia (Tanger) ; 2° propriétés diverses. En Tunisie : fonderie de plomb de Bizerte.

Conseil. — MM. J.-G. Bousquet, présid. ; le baron Jean de Bellescize, secrétaire ; Auguste Flondrois, le comte Henri de Langle, Maurice Ferrier.

LIQUIDATION DE LA SOCIÉTÉ DES MINES DE SIDI-BOU-AOUANE*

(*L'Information financière, économique et politique*, 29 septembre 1937)

Nous sommes avisés que la distribution des 3.000 actions Sidi-Bou-Aouane, société anonyme d'exploitations minières, en échange des actions et parts de la Société des Mines de Sidi-Bou-Aouane en liquidation, s'opère depuis le 23 courant, au siège de la Société Franco-Marocaine, 35, rue Saint-Dominique, à Paris

…….

Augustin HAMON,
Les Maîtres de la France, tome III,
Éditions sociales, février 1938, 354 pages

[223] Jean de Bellescize, ayant château à Beaumont-La Ferrière (Nièvre), siège à la Société franco-marocaine, société d'études et d'exploitations. Il est marié à Renée Durieu de Souzy, d'une famille ayant des châteaux dans le Rhône et la Côte-d'Or.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 14 mai 1938)

L'assemblée ordinaire du 10 mai 1938 a approuvé les comptes de l'exercice 1937 qui se soldent par une perte de 82.063 francs.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*La Journée industrielle*, 29 mars 1939)

……
M. Jean de Bellescize a été réélu administrateur.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 30 mars 1939)

L'assemblée ordinaire du 28 mars 1939 a approuvé les comptes de l'exercice 1938 se soldant sans bénéfice ni perte. Elle a ratifié la décision prise par le conseil d'affecter à l'amortissement partiel du chapitre « Dépenses à amortir » le disponible du solde bénéficiaire de l'exercice, soit 101.492 fr.

En France, la Société a continué, comme par le passé, à assurer la représentation administrative, financière et commerciale de Sidi-Bou-Aouane, société anonyme d'exploitations minières, et de la Société Mines et fonderies tunisiennes.

1946 : coup d'accordéon
Capital réduit de 4 à 2 et reporté à 5 MF

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE

(*BALO*, 4 mars 1946)

……

Capital social. — Quatre millions de francs, divisés en 40.000 actions de 100 F chacune de même catégorie, entièrement libérées. L'assemblée générale extraordinaire du 5 février 1946 a décidé la réduction du capital de quatre à deux millions par l'échange de vingt actions de cent francs contre une action nouvelle de mille francs, mais sous la condition suspensive que le capital serait porté de deux à cinq millions de francs avant le 30 juin 1946 par l'émission de trois mille actions de mille francs émises au pair à souscrire en numéraire.

……

La présente notice est publiée en vue de l'émission et de la souscription publique de 3.000 actions composant l'augmentation de capital susvisée et, éventuellement, l'introduction desdits titres sur les marchés.

Le président du conseil d'administration,
RENÉ GIUDICELLI,
demeurant à Fontenay-sous-Bois, 17, rue du Clos-d'Orléans,
faisant élection de domicile au siège de la société
à Paris 35, rue Saint-Dominique.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 5.000.000 DE FRANCS

Divisé en 5.000 Actions de 1.000 Francs chacune

Statuts déposés en l'Étude de Me BERNARD, Notaire à LYON, le 22 Novembre 1911, modifiés par les Assemblées Générales Extraordinaires des 21 Mai et 24 Juin 1912, 28 Avril 1913, 26 Mai et 27 Août 1919, 10 Janvier et 9 Mars 1928, 3 Septembre, 16 Octobre et 27 Novembre 1929, 10 Avril 1934, 12 Juin 1941, 5 Février et 25 Juin 1946

Droit de Timbre acquitté par abonnement. Autorisation du Directeur de l'Enregistrement à Paris (Sociétés) du 23 Juillet 1946

SIÈGE SOCIAL A PARIS

Registre du Commerce : Seine no 95.737

ACTION DE MILLE FRANCS AU PORTEUR

Entièrement Libérée

UN ADMINISTRATEUR ~~OU PAR DÉLÉGATION~~,

N° 000,051

UN ADMINISTRATEUR,

Jouissance du 1er Janvier 1946.

104775. — Imp. E. Desfossés, Paris.

Coll. Serge Volper

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE

Société anonyme au capital de 5.000.000 fr.

divisé en 5.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de Me Bertrand, notaire à Lyon, le 22 novembre 1911, modifiés par les assemblées générales extraordinaires des 21 mai et 24 juin 1912, 28 avril 1913, 26 mai et 27 août 1919, 10 janvier et 9 mars 1928, 3 septembre,

16 octobre et 27 novembre 1929, 10 avril 1934, 12 juin 1941, 5 février et 25 juin 1946

Droit de timbre acquitté par abonnement

Autorisation du directeur
de l'Enregistrement
à Paris (Sociétés)
du 23 juillet 1946

Siège social à Paris

Registre du commerce : Seine no 95.737

ACTION DE MILLE FRANCS AU PORTEUR

entièrement libérée

Un administrateur (à gauche) : Émile Gauthron

Un administrateur (à droite) : René Giudicelli

Jouissance du 1er janvier 1946

Impr. E. Desfossés, Paris

AEC 1951/923 — Société franco-marocaine (S.F.M.), 35, rue Saint-Dominique, PARIS (7e).

Capital. — Société anon., fondée le 25 novembre 1911, 5 millions de fr. en 5.000 actions de 1.000 fr. entièrement libérées

N. B. — Cette société a cessé toute activité outre-mer.

AEC 1951. — Mines et fonderies tunisiennes, 40, rue Marceschau, Tunis [filiale de Sidi-Bou-Aouane]. — Société anon., 13.500.000 fr. — Fonderie de plomb de Bizerte-Zarzouna (représentant en France : Société franco-marocaine, 35, rue Saint-Dominique, Paris 7e).

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*BALO*, 16 juillet 1951)

La présente notice est publiée en vue de l'émission et de la souscription publique de 20.000 actions composant l'augmentation de capital susvisée et,. éventuellement, l'introduction desdits titres sur les marchés.

……

Le président du conseil d'administration,
EUGÈNE GAUTHRON,
demeurant 23, rue de Moscou, à Paris,
faisant élection de domicile au siège de la société,
à Paris, 35, rue Saint-Dominique.

SOCIÉTÉ FRANCO-MAROCAINE
(*L'Information financière, économique et politique*, 4 décembre 1951)

L'augmentation de capital en numéraire de 5 à 25 millions a été vérifiée et rendue définitive par l'assemblée extraordinaire du 29 novembre.

Sidi-Bou-Aouane
Société anonyme d'exploitations minières
[Desfossés 1956/641]

Participations : Soc. franco-marocaine, Mines et fonderies tunisiennes.

SERVICE FINANCIER ET TRANSFERTS : Au siège social, à la Société franco-marocaine, 35, rue Saint-Dominique, et chez MM. Hottinguer, 38, rue de Provence, à Paris.